



COMITE CAUSSE COMTAL

BARRIAC 12340 BOZOULS

E-mail : comite-causse-comtal@laposte.net

Site internet : comitecaussecomtal.over-blog.com/

Tant qu'il y aura des genévriers...

Association agréée de protection de l'environnement

Communiqué de presse

LINKY arrive sur le Causse!

Réunion publique à l'Espace Denys Puech de Bozouls
mercredi 20 décembre 2017 à 20h30

avec le Comité Causse Comtal et le collectif de l'Aveyron

Linky : qu'es aquo ?

Le Linky est le nouveau compteur électrique dit « intelligent » par Enedis, qui doit remplacer les compteurs électriques existants. Or, le Linky pose de nombreux problèmes :

Le très grand succès des nombreuses réunions publiques, en particulier celle de Viviez le 23 novembre 2017 où, près de 500 personnes ont assisté à l'intervention de Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire en Gironde et animateur du site internet "**Refus-Linky-Gaspart**", n'est plus à démontrer.

L'association "Comité Causse Comtal" et le "Collectif anti-Linky" de l'Aveyron vous proposent une réunion publique d'information, sur les méfaits des compteurs communicants Linky (électricité), Gazpart (gaz) et sur les moyens dont disposent les municipalités et les citoyens afin de refuser leur pose par Enedis-ERDF .

Ces compteurs sont inutiles et très coûteux :

- leur durée de vie est estimée à 15 ans contre 60 ans pour les compteurs actuels
- leur coût global en est très élevé, entre 5 et 8 milliards d'euros

Le droit de refus individuel n'est pas respecté :

- passage en force des équipes de pose au mépris de la propriété privée
- détérioration des fermetures qui peuvent protéger les coffres contenant les compteurs actuels (les coffres des compteurs appartiennent aux propriétaires des habitations)

Des dégâts matériels et des problèmes techniques :

- disjonction à répétition
- lampes qui clignotent
- appareils qui dysfonctionnent et parfois grillent
- embrasement subit des compteurs (dernièrement deux à Toulouse, dans le même immeuble)

Une pollution électromagnétique supplémentaire :

- par le Courant Porteur en Ligne (CPL) qui parcourt toute l'installation électrique de la maison
- par des émissions potentiellement en continu du concentrateur vers une antenne relais

Une atteinte à la vie privée :

- ce compteur communicant donne libre accès à des données strictement confidentielles, sur les habitudes de vie, les périodes d'absence, le nombre de douches, la présence d'invités, etc... C'est une véritable intrusion dans la vie privée des citoyens.

Des raisons commerciales douteuses :

- un développement technologique continu (exemple des téléphones portables) qui ne se fera pas au bénéfice des consommateurs et/ou de la transition énergétique

Les moyens de lutte contre la pose de ces compteurs

Les mairies :

Depuis le 1er juin 2005 les communes sont propriétaires des compteurs.

- Par délibération municipale, elles peuvent refuser l'autorisation d'implantation des compteurs sur tout le territoire de la commune.

- A ce jour 440 communes françaises ont pris position contre ce déploiement, une dizaine en Aveyron.

Les citoyens :

Ils peuvent refuser le compteur Linky.

- Ils doivent adresser une lettre au Maire, en recommandé avec accusé de réception

- Ils doivent envoyer aussi une lettre à ERDF avec copie au Syndicat Intercommunal des Energies de l'Aveyron (SIEDA), en recommandé avec accusé de réception.

Des lettres de refus type sont à rechercher sur le site :

refus.Linky.gazpar.free.fr/docs-particuliers-anti-linky.htm

PARTICIPEZ NOMBREUX À CETTE INFORMATION !

mercredi 20 décembre 2017 à Bozouls

20h30, Espace Denys Puech

Entrée libre